L'Unitaire

Bulletin du SNUipp 67 - FSU
Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et Pegc - Fédération Syndicale Unitaire

SNUipp 67
10, Rue de Lausanne
67000 Strasbourg
Tél : 03 90 22 13 15
Fax : 03 90 22 13 16
E-mail : snu67@snuipp.fr
Site : http:67.snuipp.fr/

ISSN 1248-

PRESSE DISTRIBUÉE PAR LA POSTE

Strasbourg CTC

N°133
7 novembre 2013

CAPD « Promotions »
12 décembre 2013
Toutes les Informations utiles!

Donnons le rythme…mobilisons-nous !

A l'heure où se tiennent les premiers conseils d'école, à l'approche d'une trêve hivernale électorale, on apprend que la Ville de Strasbourg s'apprête à faire ses propositions sur les rythmes…

Strasbourg, ville de la démocratie participative ?

On peut à juste titre s'inquiéter de la méthode qui s'est mise en place depuis quelques mois. Quelle est cette concertation qui exclut les représentants élus des personnels enseignants ? Lui préfèrerait-on donc des personnes, sûrement fort compétentes au demeurant, choisies on ne sait sur quels critères, à la discrétion de quelques élus ? Avec quelle légitimité ?

La concertation porte en elle une acceptation de la contradiction, émulation sur laquelle peut reposer le débat d'idées et l'aboutissement d'un projet qui pourrait faire consensus.

Il est impératif que le temps de l'écoute et de la vraie concertation démocratique arrive enfin… les enseignants du Bas-Rhin doivent être écoutés, leurs propositions entendues. Toute décision faisant fi de leur avis serait lourde de conséquences sur la sérénité dans laquelle doivent se tenir les débats autour de l'école … et de son avenir.

Virginie SOLUNTO, secrétaire départementale

SOMMAIRE

Edito	1
Rythmes scolaires	2/3
Formation Initiale	4
Formation continue	5
Journée carence et RIS	6
Salaires et Métier	7/8
Tits Mobs et Action	9
Promotions mode d'emploi	10
Fiche de suivi Promos	11
Publicité	12

Encart: affichette salle des maîtres

Fiche de Suivi syndical « Promotions »

A compléter et à nous retourner...page 11
Les élu(e)s du SNUipp-FSU67 suivront votre dossier et feront rectifier les éventuelles erreurs avant la CAPD!

RIS spéciale « Promotions » le 4 décembre

À STRASBOURG, Maison des syndicats (salle C), rue Sédillot.
TRAM Etoile/ Bourse
Informations pratiques et modèle de courrier à votre IEN... page 6

Le SNUipp-FSU 67: Une équipe avec vous!

« Salle des Profs »: En encart central...une affichette à votre disposition

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp-FSU67.
Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent.(Article 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Pour l'exercer, contactez la section départementale du SNUipp-FSU.

Imprimé par nos soins
Dépôt légal à parution
Directeur de publication :
François SCHILL
Bulletin trimestriel
Prix du n° : 0,76 euros / Abonnement :3 euros
CPPAP: 1117S08182

Exemples des nouveaux rythmes dans le Bas-Rhin

Organisation du temps scolaire en maternelle

Ecoles	Horaires matin		Horaires après-midi		Horaires mercredi	
Site de Kirchheim	8h15	11h45	13h45	15h30	8h15	11h15
Site de Scharrach-Bergheim	8h30	12h00	14h00	15h45	8h30	11h30
Site de Bischwiller	8h00	11h25	13h20	15h10	8h00	11h00
Site de Barembach	8h15	11h45	13h30	15h15	8h45	11h45

Organisation du temps scolaire en élémentaire

Ecoles	Horaires matin		Horaires après-midi		Horaires mercredi	
Site de Kirchheim	8h15	11h45	13h45	15h30	8h15	11h15
Site de Scharrach-Bergheim	8h30	12h00	14h00	15h45	8h30	11h30
Site de Bischwiller	8h00	11h30	13h30	15h15	8h00	11h00
Site de Barembach	8h15	11h45	13h30	15h15	8h45	11h45

Organisation du temps périscolaire

Ecoles	Horaires APC*		Horaires TAP*		Pause méridienne	
Site de Scharrach-Bergheim	Lundi 15h15	16h15	Mardi-jeudi-vendredi 15h15	17h15	11h45	13h30
Site de Bischwiller maternelle	Mercredi 11h00 jeudi15h10	Mercredi 12h00 jeudi16h00	Tous les jours sauf jeudi 15h10	Tous les jours sauf jeudi 16h00	11h25	13h20
Site de Bischwiller élémentaire	Mercredi 11h00 Mardi15h15	Mercredi 12h00 Mardi16h00	Mardi15h15	Mardi 16h45	11h30	13h30
Site de Barembach	Lundi 15h15	Lundi 16h15	Mardi-jeudi,vendredi 15h15	Mardi-jeudi,vendredi 17h15	11h45	13h30

TAP: Temps d'activités Périscolaire oragnisés par les communes.*
APC: Activités Pédagogiques Complémentaires encadrées par des enseignants.*

Dans certaines communes, aucun périscolaire n'a été mis en place pour accueillir les enfants, si ce n'est des places de garderie.

Les horaires ont été modifiés en raccourcissant l'après-midi.

C'est **le mercredi** qui a été

… échos des nouvelles cadences dans les écoles

Le SNUipp-FSU, toujours fidèle à ses principes, rend compte à tous des réalités du terrain. C'est la raison pour laquelle nous avons pris notre bâton de pèlerin afin d'aller sur place constater les effets de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Un premier constat s'impose, dans notre département comme partout ailleurs : seule la concertation de tous les partenaires de l'école, le dialogue et la volonté partagée d'un péri-scolaire de qualité permettent une modification des rythmes relativement sans accroc. Pour autant, d'une école à l'autre, d'une commune à l'autre, les conditions sont très diverses. Le principe d'égalité sur le territoire – principe républicain – s'en trouve fortement malmené. Ainsi, certains enfants quittent l'école à 15 h 15 tous les jours mais dans leur commune aucune activité culturelle ou sportive n'est organisée : seul le système de garderie existant auparavant est reconduit. Dans un autre village, des activités sont proposées par des parents bénévoles (dont on espère qu'ils seront présents toute l'année – NDLR) et chaque élève est inscrit au moins une fois par semaine dans un atelier. Ailleurs encore, la mairie s'est appuyée sur un réseau d'associations pré-existant. Mais la question de la prise en charge de qualité TOUS les jours de la semaine est bel et bien posée. Rappelons au passage que ces nouveaux rythmes scolaires devaient de toute urgence remplacer les anciens afin d'assurer à tous les enfants la réussite scolaire. Aujourd'hui, les collègues rencontrés, n'ont noté ni amélioration ni dégradation d'ailleurs des conditions de travail des élèves.

…/...

…/… Il sera intéressant à l'avenir d'examiner sur quels critères les dispositifs seront évalués – s'ils le sont jamais.

Et qu'en disent les enseignants concernés ? Pour un certain nombre d'entre eux, finir la classe à 15 h 15 ou 15 h 30 permet de consacrer plus de temps le soir à la famille (du moins les soirs sans APC et sans animation pédagogique). Pour d'autres, la réorganisation du temps personnel est plus problématique. Le temps libéré le soir ne leur permet pas d'accomplir l'ensemble des tâches qui leur incombaient le mercredi matin. Ces contraintes reportées alors au mercredi après-midi restreignent le temps qu'ils ou surtout elles consacraient auparavant à la préparation de classe. Ces collègues, et nous en avons rencontré, regrettent ce temps libre intermédiaire qui permettait de souffler et de se ressourcer.

Affaire à suivre donc. Une seule certitude aujourd'hui : rien de bon ne peut se faire sans nous.

Catherine LE DUFF

Comité académique de suivi des rythmes scolaires

Le comité de suivi académique réuni le 25 septembre présentait un premier état des lieux à quelques semaines de la rentrée dans les **35 communes de l'Académie (12 dans le Bas-Rhin et 23 dans le Haut-Rhin)** passées aux nouveaux rythmes scolaires. Cette réforme concerne pour l'instant environ **5600 élèves, soit 3,5%** et principalement des communes rurales ou de petites tailles ainsi que 2 villes plus importantes (Bischwiller et Littenheim). En Alsace, encore plus qu'ailleurs, l'adhésion à la nouvelle réforme n'a pas été celle qu'attendait Vincent Peillon (seuls 22% des élèves français ont changé de rythmes).

Manque de temps, manque de concertation, manque de moyens, de personnels qualifiés, d'infrastructures, incertitude quant aux financements… les interrogations qui étaient apparues l'année dernière ne semblent pas levées pour les partenaires qui devront appliquer ces nouveaux dispositifs à la rentrée prochaine. L'organisation de la nouvelle semaine scolaire, le positionnement des APC et des activités périscolaires prises en charge par les mairies ou leur absence, la durée des pauses méridiennes, les contenus des APC et des activités, les dérogations obtenues (le samedi à la place du mercredi ou durée de la journée de classe) pour les écoles qui ont changé de rythmes… **autant de communes, autant de schémas.** Tout semble possible.

Un certain nombre de problèmes ont été soulevés. Ils sont la réalité des écoles à 4 jours et demi mais interrogent encore plus les autres, tous partenaires confondus, les mairies en premier lieu :

- une **plus grande fatigue des enfants** a été constatée un peu partout.
- de **très grandes disparités entre les communes** (qualité et quantité des activités proposées, absence dans certaines communes de toute activité remplacée par une garderie, parfois payante).
- l' **occupation des locaux** : le besoin des collectivités d'occuper les salles de

classe pour éviter les déplacements des enfants et par manque de locaux « propres » doit prendre en compte le fait que les enseignants doivent avoir accès à "une salle" pour travailler dans l'école au départ des enfants.
- les **moyens humains et financiers**. Il reste 700 communes ou RPI (86,7% des élèves) restant à 4 jours**.** Le représentant des maires du Bas-Rhin a annoncé que certains maires souhaitent un nouveau report pour remettre leur copie (demandée pour décembre 2013, pour un passage en 2014). Certains attendent les dotations budgétaires. Certaines communes qui ne bénéficient pas de taxes professionnelles importantes pensent déjà ne pas avoir les moyens financiers, en personnel, en infrastructures d'assurer la réussite d'une telle réforme. Mme le recteur a jugé qu'un report serait irresponsable aux vues des enjeux (170 000 élèves concernés en 2014) mais également des échéances électorales à venir.
- la **pérennité du financement** pour les communes qui ont bénéficié du fonds d'amorçage.
- les **animations pédagogiques des enseignants** sont également tributaires de cette nouvelle organisation et il n'y a pas de cadrage académique ou départemental. Chaque IEN organise ces formations : après 17h ou après 15h30, le samedi matin …

Le SNUipp-FSU 67 a fait remonter ses interrogations et réaffirmé sa position : le décret, confus, incomplet, doit être réécrit. Ces nouveaux rythmes ne doivent pas créer de nouvelles inégalités pour les élèves. L'offre, la qualité et la gratuité des activités périscolaires proposées par les mairies doit être garanties sur l'ensemble du département. L'organisation de la nouvelle semaine doit prendre en compte les particularités de la maternelle, les projets des écoles, les conditions de travail des enseignants… **autant de points qu'il serait temps de mettre en concertation avec** TOUS les partenaires.

Virginie SOLUNTO

ESPE, EAP, M1, M2, PES (S1), T1, T2 : Et encore des sigles chez les débutants!

T1, T2 = Titulaire 1ère année ou 2ème année

Ce sont de jeunes collègues enseignants titulaires… Jusque là tout va bien! **Avec les T3, les T1 et T2 font partie des 3 générations de Professeurs des Ecoles non formés.** Ils ont participé au mouvement en mai et juin derniers, comme tous les collègues titulaires du département.

Les T1 avaient une note technique leur permettant d'accéder à un poste lors de la seconde phase du mouvement.

Pour les T2, cette année sera celle de leur première inspection.

PES (ou S1) = Professeur des Ecoles Stagiaires

En septembre dernier, nous avons accueilli dans les écoles la dernière promotion de professeurs des Ecoles stagiaires du concours Châtel. Ils sont titulaires d'un Master et ont été admis au concours en juin 2013. Les 117 stagiaires du Bas-Rhin ont été affectés lors du Groupe de Travail du mercredi 3 juillet 2013, en fonction de leur rang de classement et de leurs vœux. **Le SNUipp-FSU 67 était présent et a veillé à ce qu'une attention particulière soit portée aux collègues en situation personnelle délicate.**

Les stagiaires sont répartis en 4 groupes de formation, en fonction de leur jour de décharge.

L'organisation de leur formation s'effectue en 3 temps:

- un **temps d'accueil** à partir du mercredi 28 août 2013.

↳ *Les stagiaires ayant un contrat débutant au 1er septembre, ils ont donc assisté à cet accueil bénévolement !*

- un **temps de compagnonnage** qui prend appui sur l'observation et la pratique accompagnée dans la classe de leur tuteur (un PEMF). Jusqu'aux vacances d'automne, ils ont alterné entre 3 jours dans leur classe et 1 journée dans la classe de leur tuteur.

- un **temps de formation** institutionnelle assurée par l'équipe de formation. Il s'agit d'une formation personnalisée correspondant aux besoins spécifiques des PES. Jusqu'aux vacances d'hiver, ils alterneront 1 journée de formation assurée par l'équipe de formation (PEMF, CPC, Formateurs de l'ESPE) et 3 jours de classe.

Après les vacances d'hiver, ils seront toute la semaine en classe et ne bénéficieront plus d'aucun temps de formation.

↳ *Sans avoir eu de réelle formation professionnelle, l'entrée dans le métier est difficile pour ces jeunes collègues qui ne découvriront parfaitement qu'un seul cycle (ils survoleront lors de 2 x 2 journées les 2 autres cycles d'enseignement), un accompagnement tout le long de l'année leur aurait été bien plus profitable qu'1/6 de formation et 5/6 en classe...*

Sur le terrain, ils devraient recevoir **l'aide de leurs tuteurs** (2,5 jours de visite dans leur classe) **ainsi que celle des CPC** (2 visites conseil complémentaires).

Les PES sont soumis aux mêmes obligations de service que les titulaires (APC, Conseils des maîtres, Conseils d'école…).

↳ *Ne serait-il pas souhaitable de « proratiser » le temps de concertation, étant donnée la lourde charge de travail qui incombe à ces jeunes débutants, ainsi que leur temps de présence à l'école qui n'est que de 3 jours sur 4 une bonne partie de l'année?*

M1, M2 = Etudiant en Master 1 ou Master 2

Les M2 contractuels, étudiants en Master 2 admissibles au concours, effectuent un stage d'1/3 temps dans les écoles. Ils sont rémunérés à mi-temps.

FINALEMENT, VOUS AVEZ L'AIR DE BIEN VOUS EN SORTIR POUR UNE DÉBUTANTE SANS FORMATION!
OUF! VOUS ME RASSUREZ!
J'AI CRU QUE ÇA SE VOYAIT QUE J'ÉTAIS UN PEU STRESSÉE!
SILENCE!

Ils sont titulaires d'un M1 ou d'un M2 (n'importe lequel). Ils ont passé les épreuves d'admissibilité en juin 2013 et passeront les épreuves d'admission en juin 2014.

Les tuteurs des M2 contractuels sont des directeurs volontaires, ou des Maîtres d'Accueil Temporaire (MAT).

Ils sont en classe 1 jour par semaine (le lundi ou le vendredi), sur une décharge de direction. Ils effectueront également 2 stages en responsabilité dans l'année pour découvrir des classes des 2 autres cycles. Leur formation est assurée par l'ESPE (cf plus bas).

Les 139 M2 contractuels du Bas-Rhin ont été affectés grâce à des critères géographiques et à leur date de naissance.

↳ *Aucun groupe de travail n'a permis de nommer ces jeunes collègues en présence de délégués du personnel, difficile donc de savoir si les vœux de ces jeunes collègues ont été respectés…*

Les M1 préparent le nouveau concours, dont les épreuves d'admissibilité et celles d'admission auront lieu en juin 2014. Ils sont en cours à l'ESPE et effectueront des stages d'observation et de pratique accompagnés. S'ils sont admis, ils seront PES-M2 à la rentrée 2014, avec un mi-temps en classe.

EAP = Emploi Avenir Professeur

Il y a 7 EAP dans le Bas-Rhin, dont 4 en Licence 2 et 3 en L3. **Ils ont été recrutés sur critères boursiers, sur Strasbourg** (à proximité de l'université), **dans des écoles dont les directeurs sont des EMF entièrement déchargés**.

En L2, ils ont des stages d'observation. En L3, ils ont des stages de pratique accompagnée.

ESPE (ex-IUFM) = Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education

A la rentrée 2013, les IUFM ont disparu pour laisser la place aux ESPE. Les ESPE font partie intégrante de l'université et sont donc soumises aux aléas de la gestion de celles-ci.

Dans le Bas-Rhin, les statuts de l'ESPE de Strasbourg n'ont pas encore été validés par le rectorat… La rentrée a eu lieu dans le flou le plus total!

La mise en place de ces écoles est complexe et demande du temps car l'équilibre entre le disciplinaire et le pédagogique est difficile à trouver. La place accordée aux formateurs de terrain n'est pas éclaircie. L'équilibre dans l'alternance entre l'école et le terrain fait encore débat.

Au bout du compte, **c'est la réduction programmée du volume de formation initiale qui inquiète : de 950 heures dans les ex IUFM, il passe à environ 700 heures.** Le renouveau de la formation initiale des enseignants ? Cela reste à vérifier!!

Agathe KONIECZKA

Formation Continue… un besoin permanent

Enseignants, formateurs, chercheurs, sociologues, inspecteurs généraux, politiques, tous s'entendent pour dire que la formation continue est un des leviers, peut-être le plus important, qui permettrait de transformer profondément l'école.

L'inspection générale a publié un rapport durant l'été. Dans leur état des lieux, ils pointent à la fois l'inadéquation du système aux besoins des enseignants, mais aussi une diminution importante du nombre de jours de formation et des budgets qui y sont consacrés depuis 2006. Ils l'estiment «plutôt insatisfaisante et rare».

Les experts de l'OCDE note que les réformes, quand elles touchent à la formation professionnelle, sont parmi les plus efficaces pour la réussite des élèves. Et de citer les exemples de la Finlande qui a assorti sa réforme dans les années 70 d'une solide politique de formation, ou encore du Canada où les enseignants expérimentés retournent régulièrement à l'université pour y transmettre leur expérience aux jeunes enseignants.

Vincent Peillon, à l'heure de la grande « refondation » de l'Ecole, de la mise en place de nouveaux dispositifs, de nouvelles formes pédagogiques, de nouveaux programmes, reconnaît son importance mais n'annonce des moyens que pour 2016. Peut-on envisager de réformer l'école avec des enseignants qui en resteraient avec pour tout bagage autre que leur expérience, ce qu'ils ont appris durant leur formation initiale ?

Du côté des formateurs aussi, le constat est amer. Les inégalités territoriales restent très présentes. La situation des nouveaux formateurs est préoccupante. Ils sont jetés dans le grand bain, sans accompagnement de l'institution. Dans les plans académiques de formation, quelques heures seulement autour des élèves en difficulté ou de la formation à distance. Où sont passés les travaux collectifs sur des pratiques, les interventions de personnalités émergeantes en éducation, en pédagogie, en psychologie, les stages de pratiques artistiques avec des professionnels, les séminaires nationaux, les formations aux techniques d'animation… la nécessaire remise à niveau théorique, pour maîtriser les mutations de la pédagogie et de la métacognition. Ils en sont rendus à se former seuls, sur leur temps personnel, dans diverses formations universitaires

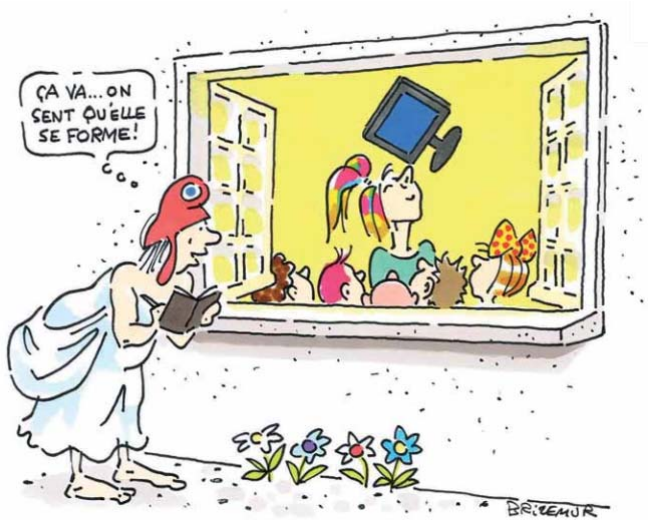

La formation continue reste une nécessité pour tous les enseignants car, avec ou sans réformes, le métier évolue. Il ne s'agit pas seulement de répondre à chaque nouvelle injonction de l'institution ou s'adapter à chaque nouveau dispositif. Le métier évolue aussi sous le coup des nouvelles technologies, de l'évolution des savoirs et des connaissances, des apports de la recherche aujourd'hui trop peu diffusés dans le primaire ou encore des pratiques pédagogiques nouvelles. À ce titre, on peut même dire que la formation continue fait partie intégrante du métier d'enseignant.

Et que nous propose-t-on ? Une formation à distance le M@gistère, plateforme numérique. Le risque est que l'outil ne vienne se substituer à la remise en place d'une solide formation continue dans la perspective de ce que l'on appelle désormais la formation hybride.

Un chantier métier ministériel s'ouvre dès le retour des vacances d'automne et doit se pencher sur la réforme du métier d'enseignant. Le SNUipp-FSU sera présent pour mettre sur la table toutes les questions qui préoccupent les enseignants et exiger que le droit à la formation continue soit effectif, ce qui suppose d'y consacrer les moyens nécessaires mais aussi de la rendre accessible à tous les enseignants quels que soient leur mission et leur lieu d'exercice.

Virginie SOLUNTO

Journée de carence

Clap de fin le… 1er janvier 2014

L'action syndicale aura permis l'abrogation de cette mesure injuste! Pétitions et journée de grève des fonctionnaires ont poussé la Ministre de la fonction publique à proposer la suppression de la journée de carence.

L'article 67 de la loi de finances 2014 acte l'abrogation de cette mesure injuste.

Mais...jusqu'au 1er janvier restons vigilants. Plusieurs collègues nous ont alerté sur des prélèvements de jour de carence pour des rendez-vous ou examens médicaux. **Il s'agit ici d'une mauvaise interprétation de la loi**.

Une hospitalisation ne donne pas lieu à une autorisation d'absence mais sera prise en compte au titre d'un arrêt maladie (le bulletin d'hospitalisation vaut certificat médical et doit être transmis dans les 48h). Certains cas de figure ne peuvent être assimilés à une hospitalisation.

C'est le cas de rendez-vous ou d'examens médicaux. Qu'ils soient pratiqués à l'hôpital ou dans un cabinet médical, ils ne relèvent en aucun cas d'un arrêt maladie. A ce titre, **ils ne peuvent faire l'objet du prélèvement d'une journée de carence et relèvent bien par ailleurs d'une demande d'autorisation d'absence** (de droit pour des examens liés à la grossesse ou liés à la surveillance médicale annuelle de prévention en faveur des agents ou sur autorisation pour les autres examens et pour les urgences médicales et protocoles médicaux spécifiques).

Myriam BRANDT

Réunions d'informations syndicales

Exercez vos droits… venez vous informer!

Du temps pour se rencontrer, du temps pour échanger.

Chaque enseignant a « droit » à deux demi-journées par année scolaire.
On peut choisir la réunion la plus proche de son école ou de son domicile.
Il n'est pas nécessaire d'être syndiqué pour y participer…
Les élus et délégués du personnel du SNUipp-FSU67 vont à la rencontre de TOUS les enseignants du Bas-Rhin !

Ces réunions se déroulent le mercredi matin de 9h à 12h. Il vous suffit d'informer votre IEN de votre participation 8 jours au moins avant la RIS.

Nos prochaines RIS se dérouleront à:

- STEINSELTZ (école élémentaire) le 20 novembre.
- STRASBOURG (Salle B/Maison syndicats) le 27 novembre.
  Spéciale « Titulaires mobiles »
- OBERNAI (école maternelle Claudel) le 27 novembre.
- STRASBOURG (Salle A /Maison Syndicats) le 27 novembre.
  Spéciale « Permuts infos / Changer de dépt»
- STRASBOURG (maison des syndicats) le 4 décembre.
  Spéciale « Promotions »
- WASSELONNE (école Paul Fort) le 11 décembre.
- ILLKIRCH (école élémentaire Libermann) le 15 janvier 2014.

Modèle de lettre à faire parvenir à votre IEN, ci-dessous:

Monsieur ou Madame l'IEN,

Conformément au décret du 28 mai 1982, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance le fait que je participerai à la réunion d'information syndicale organisée par le SNUipp-FSU67 le (date) à (lieu).

Cette réunion est à décompter:

- de mes animations pédagogiques*
- de la journée de solidarité*

Date et signature

*: au choix

NB: Vous souhaitez que nos élu(e)s viennent à votre rencontre ? Nous organiserons une RIS dans votre école sur simple demande.

Contactez-nous!
snu67@snuipp.fr ou 03 90 22 13 15

Dérapages incontrôlés dans le Bas-Rhin !

Le SNPI-FSU (syndicat d'IEN) vient de s'adresser au ministre. Vincent Peillon s'est en effet engagé à rompre avec les principes de management et de contrôles qui caractérisaient la politique des précédents ministres. Cette volonté n' a pas (encore) été mise en œuvre dans les académies.

D'autres organisations syndicales vont dans le même sens. Il faut restaurer la confiance, en finir avec le management et le pilotage par les résultats !

Trop souvent, des collègues, adjoints ou directeurs, nous signalent des demandes abusives et des contrôles tatillons de notre hiérarchie !

Voici deux illustrations éclairantes de ces dérives:

Consultation nationale relative aux programmes.

Le SNUipp-FSU a toujours demandé que les enseignants soient associés à l'élaboration des futurs programmes. Mais dans le Bas-Rhin cette consultation a donné lieu à un cadrage abusif de certains Inspecteurs du Bas-Rhin, en totale contradiction avec la circulaire ministérielle.

Ainsi, contrairement à ce qu'écrivaient des IEN:

- Il n'y avait **pas d'obligation** à se réunir.
- **Aucune forme de « remontée »** n'était imposée.
- Les contributions pouvaient être individuelles ou collectives et se faire directement sur le site du Ministère sans passer par les circonscriptions.
- La consultation se terminait le 18 octobre. **Les dates "butoirs**" anticipées indiquées par des IEN étaient donc **sans objet !**

Elections des représentants de parents d'élèves.

Dans une circonscription du bassin sud il a été demandé aux directeurs de privilégier le scanner pour faire remonter les résultats dès la fin des élections.

Et pour les écoles, ou les mairies, non équipées…c'est le déplacement jusqu'à l'inspection de circonscription qui a été présenté comme la seule alternative !
Sans ordre de mission donc sans couverture en cas d'accident et sans remboursement des frais de déplacement !

Comme si l'urgence du moment pour l'institution était de connaître à l' instant « T » les résultats de ces élections.
Nous rappelons donc aux directeurs qu'ils ont à répondre aux demandes de l'administration avec les moyens mis à leur disposition. Ils n'ont pas à multiplier les déplacements pour des demandes aussi farfelues !

Si la voie postale ne permet pas de tenir les délais, alors il suffit de les… repousser !
Nous savons bien que les résultats de ces élections sont attendus avec impatience par tous...mais tout de même, sachons raison garder !

La confiance et le respect … c'est pour quand ?

François SCHILL

La « Valse »… danse favorite des Recteurs !

Agrégé d'allemand, professeur d'université, **Jacques-Pierre Gougeon** a été conseiller culturel auprès de l'ambassade de France à Berlin,

Il a ensuite été directeur de recherche à l'Iris (Institut des relations internationales et stratégiques).

Conseiller spécial du Premier ministre Jean-Marc Ayrault, il a suivi plusieurs dossiers, concernant notamment la relation franco-allemande, la formation, la jeunesse, l'innovation et la compétitivité.

Il est l'auteur de plusieurs ouvrages sur la relation franco-allemande et sur l'Allemagne : « Où va l'Allemagne ? » (1998), « Allemagne : une puissance en mutation » (2006), et récemment « France-Allemagne : une union menacée ? » (2012). Il a aussi été membre du jury de l'agrégation d'allemand.

Nommé en conseil des ministres, il succède à **Armande Le Pellec-Muller** mutée à Montpellier...qui pourra constater que les enseignants sont moins « taillables et corvéables »...là bas !

Géraldine DELAYE

Salaires

Point d'indice: toujours gelé !

Les organisations syndicales (FSU, CFDT , CFTC-FAE, CGT Fonction publique, FA-FPT, UNSA Fonction publique, Solidaires Fonction publique, CGC Fonctions publiques) ont unanimement dénoncé la **politique salariale du gouvernement**. Dans un courrier à la ministre de la fonction publique, elles redemandent l'ouverture de négociations pour la revalorisation des salaires de la Fonction publique.

Le **point d'indice**, qui sert de base au calcul de la rémunération des fonctionnaires, a été augmenté pour la dernière fois de 0,5% le **1er juillet 2010**.

Et encore cette petite augmentation constituait un rattrapage pour l'année précédente.

Après 2010, 2011, 2012 et 2013...2014 ne peut pas être une cinquième année blanche pour les fonctionnaires!

Myriam BRANDT

Cotisations retraite: baisse du pouvoir d'achat

Entre 2014 et 2017, la réforme sur les retraites prévoit une hausse progressive des cotisations vieillesse. 0,15% dès 2014 pour atteindre au total 0,30% en 2017. Nos salaires seront directement touchés:

- 76 euros par an pour un PE au 5ème échelon
- 88 euros par an pour un PE au 8ème échelon
- 110 euros par an pour un PE au 11ème échelon
- 130 euros par an pour un PE au 7ème échelon de la Hors-Classe

Cette réforme nous reprendrait une partie de l'indemnité (ISAE) de 400 euros annuels créée à cette rentrée pour les PE et ce, dans un contexte de gel du point d'indice depuis 4 ans (voir plus haut).
Alors que les PE français sont parmi les plus mal payés de l'OCDE!

François SCHILL

Carrière

Permutations informatisées ...bientôt!

Vous voulez changer de département ? Alors il est temps de prendre vos marques!

Calendrier prévisionnel:

- **Jeudi 7 novembre 2013** : publication de la note de service (règles et barèmes) au Bulletin officiel de l'éducation nationale.
- **Jeudi 14 novembre 2013** : ouverture sur SIAM de la saisie des voeux
- **Mardi 3 décembre 2013** : fermeture du serveur
- **Lundi 10 mars 2014** : publication des résultats.

Les questions à propos des permutations sont toujours nombreuses ! Le SNUipp-FSU67 organise donc une:

RIS Spéciale « permutations informatisées »
Le 27 novembre 2013
à Strasbourg (Maison des syndicats)

Un élu national du SNUipp-FSU animera cette RIS. Elu à la CAPN il a participé à l'élaboration de la circulaire nationale avec le ministère. Vous serez informés à la meilleure source !

Voir modalités d'information de votre IEN page 6.

Philippe BERTHEMET

ZILiens: quand l'administration fait n'importe quoi !

Des PE **titulaires remplaçants ZIL** nous ont signalé la mise en œuvre de **nouvelles procédures d'affectation** sur des postes dans des circonscriptions très éloignées de leur école de rattachement.
Ce changement, abrupt, des « règles du jeu » peut entraîner des difficultés personnelles pour nos collègues.

Des ZILiens affectés sur des circonscriptions du bassin sud peuvent ainsi se voir affectés sur des postes de ZIL au nord de Strasbourg.

En attendant d'aborder cette question dans le cadre réglementaire et statutaire de la CAPD, le SNUipp-FSU67 s'est adressé au **Directeur Académique** à ce sujet dans un **courrier.**

Nous invitons tous les personnels à **nous contacter en cas de difficultés** afin que nous puissions examiner les situations avec les services académiques.

Nos élus sont déjà intervenus pour régler des cas problématiques.

Par ailleurs, le SNUipp-FSU s'est adressé au ministre à propos de l'organisation du service des remplaçants amenés à travailler sur des écoles à 4 jours et d'autres à 4,5 jours. Des circulaires imposant des organisations aléatoires pouvant amener à un **dépassement des horaires de service**.

Voici un extrait de la Note de service n° 82-141 du 25 mars 1982 qui régit toujours les attributions des titulaires mobiles...et dont certains termes fleurent bon le passé!

Texte adressé aux recteurs et aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'Education nationale.

« *Je vous rappelle en ce qui concerne les personnels qu'il convient de respecter les contraintes kilométriques prévues pour l'indemnisation de leurs interventions, à savoir un rayon de vingt kilomètres autour de la résidence administrative, sauf circonstances tout à fait exceptionnelles où l'intérêt du service contraint de faire appel à des instituteurs d'une ZIL voisine.* ***Cette possibilité doit être utilisée de façon ponctuelle et ne doit en aucun cas conduire à une pratique systématique qui serait considérée comme abusive.*** »

Plus que jamais, nous invitons les remplaçants à participer à notre **RIS Spéciale « Titulaires mobiles »** le **27 novembre** à **Strasbourg**. Pour vous **inscrire**, **informez votre IEN** avant le 20 novembre avec le courrier qui est en page 6.

Géraldine DELAYE

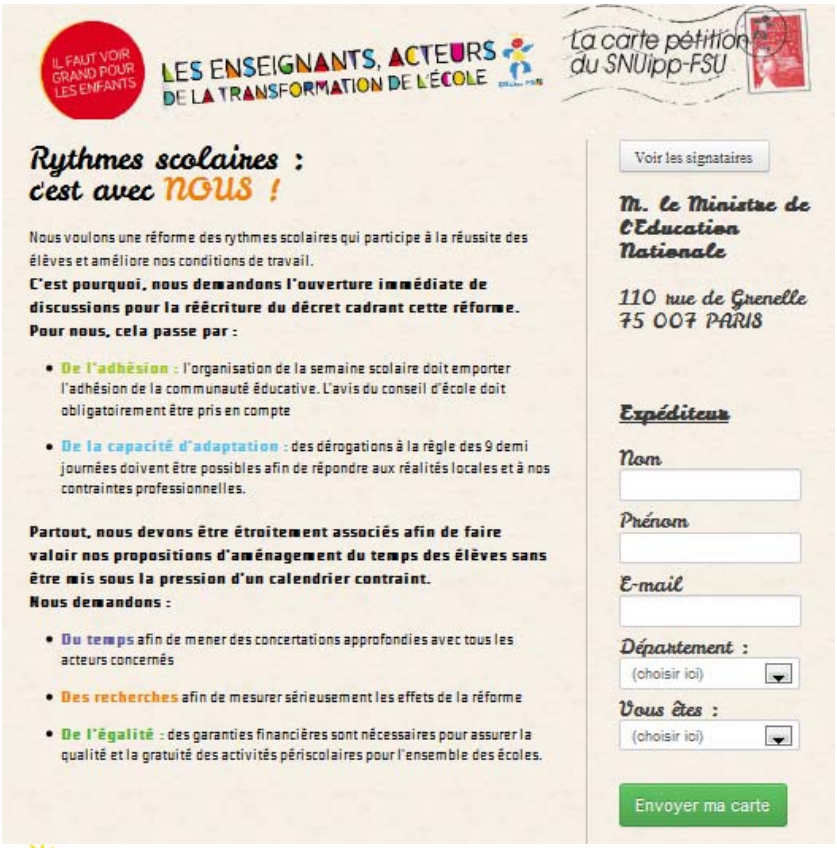
IL FAUT VOIR GRAND POUR LES ENFANTS
LES ENSEIGNANTS, ACTEURS DE LA TRANSFORMATION DE L'ÉCOLE
La carte pétition du SNUipp-FSU
Rythmes scolaires : c'est avec NOUS !
Nous voulons une réforme des rythmes scolaires qui participe à la réussite des élèves et améliore nos conditions de travail.
C'est pourquoi, nous demandons l'ouverture immédiate de discussions pour la réécriture du décret cadrant cette réforme.
Pour nous, cela passe par :
De l'adhésion : l'organisation de la semaine scolaire doit emporter l'adhésion de la communauté éducative. L'avis du conseil d'école doit obligatoirement être pris en compte
De la capacité d'adaptation : des dérogations à la règle des 9 demi journées doivent être possibles afin de répondre aux réalités locales et à nos contraintes professionnelles.
Partout, nous devons être étroitement associés afin de faire valoir nos propositions d'aménagement du temps des élèves sans être mis sous la pression d'un calendrier contraint.
Nous demandons :
Du temps afin de mener des concertations approfondies avec tous les acteurs concernés
Des recherches afin de mesurer sérieusement les effets de la réforme
De l'égalité : des garanties financières sont nécessaires pour assurer la qualité et la gratuité des activités périscolaires pour l'ensemble des écoles.
Voir les signataires
M. le Ministre de l'Education Nationale
110 rue de Grenelle
75 007 PARIS
Expéditeur
Nom
Prénom
E-mail
Département :
(choisir ici)
Vous êtes :
(choisir ici)
Envoyer ma carte

Action!!

Signez
la carte pétition

Rythmes scolaires

Rendez vous à l'adresse
ci-dessous:

http://questionnaires.snuipp.fr/rythmes/

Promotions : CAPD du 12 décembre

Le système actuellement en vigueur est inégalitaire. L'enseignant qui franchit tous les échelons à la vitesse la plus rapide peut toucher, sur l'ensemble de la carrière, jusqu'à 30 000 euros de plus qu'un autre qui avance à l'ancienneté. Ces inégalités sont une des conséquences de la prise en compte de la note dans le barème.

Le SNUipp-FSU remet en question cette notion de mérite et réclame l'avancement de tous au rythme le plus rapide.

Afin de mieux vous défendre lors de la CAPD, vous pouvez nous retourner la fiche ci-dessous.

Vous ne savez pas si vous êtes « promouvable » ?

☺

Tableaux d'avancement

Echelons	Choix 30%	Mi-choix 5/7è	Ancienneté	Indice
1er échelon	*Instituteurs*		9 mois	341
Du 1er au 2e			9 mois	357
Du 2e au 3e			9 mois	366
Du 3e au 4e			1 an	373
Du 4e au 5e	1 an et 3 mois		1 an et 6 mois	383
Du 5e au 6e	1 an et 3 mois		1 an et 6 mois	390
Du 6e au 7e	1 an et 3 mois	1 an et 6 mois	2 ans et 6 mois	399
Du 7e au 8e	2 ans et 6 mois	3 ans et 6 mois	4 ans et 6 mois	420
Du 8e au 9e	2 ans et 6 mois	3 ans et 6 mois	4 ans et 6 mois	441
Du 9e au 10e	2 ans et 6 mois	4 ans	4 ans et 6 mois	469
Du 10e au 11e	3 ans	4 ans	4 ans et 6 mois	515

Echelons	Grand-Choix 30%	Choix 5/7ème	Ancienneté	Indice
1er échelon	*Professeurs Des Ecoles*			349
Du 1er au 2e			3 mois	376
Du 2e au 3e			9 mois	432
Du 3e au 4e			1 an	445
Du 4e au 5e	2 ans	2 ans et 6 mois	2 ans et 6 mois	458
Du 5e au 6e	2 ans et 6 mois	3 ans	3 ans et 6 mois	467
Du 6e au 7e	2 ans et 6 mois	3 ans	3 ans et 6 mois	495
Du 7e au 8e	2 ans et 6 mois	3 ans	3 ans et 6 mois	531
Du 8e au 9e	2 ans et 6 mois	4 ans	4 ans et 6 mois	567
Du 9e au 10e	3 ans	4 ans	5 ans	612
Du 10e au 11e	3 ans	4 ans et 6 mois	5 ans et 6 mois	658

Fiche de contrôle

Nom : …… Prénom :……..
Date de naissance : ……
Adresse : ……
……
……
Téléphone : ……..
Email : ……..
Fonction actuelle :……
Etablissement :……
ZEP : OUI NON
Instituteur Professeur des écoles

Dépôt dossier retraite: OUI NON

Echelon actuel :…….classe normale/Hors classe
Date d'effet : ……/……/…..

Barème: AGS+ (Note+correctif)X2

Ancienneté générale des services :
au 31/12/13 pour les instituteurs:
au 31/08/13 pour les PE:
…….a……..m……..j

Dernière note pédagogique :
……../20 (avant le 31 07 2013) pour les PE
……../ 20 (avant le 31 07 2013) pour les instits

Date d'effet : ……../……../……..

A renvoyer dès à présent à :

SNUipp-FSU 67
10 rue de Lausanne
67000 STRASBOURG
Ou snu67@snuipp.fr

Calcul du barème:
AGS+ (Note+correctif)x2

	INSTITUTEURS	*PROFESSEURS DES ECOLES*
	Pour l'année civile 2014	Pour l'année scolaire 2013-2014
AGS Ancienneté Générale de Service ⇨	Arrêtée au 31.12.2013 1 point par an et 1/12e par mois	Arrêtée au 31.08.2013 1 point par an et 1/12e par mois
Note ⇨	Obtenue avant le 31.07.2013	Obtenue avant le 31.07.2013
Majoration pour retard d'inspection ⇨	Si votre note vous a été attribuée avant le 31 juillet 2009 vous lui ajoutez 0,25 point par année de retard (maximum 1,5 pt).	Si votre note vous a été attribuée avant le 31 juillet 2009 vous lui ajoutez 0,25 point par année de retard (maximum 1,5 pt).

Promotions: Mode d'emploi

Pour être promu... Il faut d'abord être « promouvable » !

-Etre « promouvable », c'est avoir l'ancienneté requise dans un échelon permettant une éventuelle promotion à l'échelon supérieur. Il y a trois rythmes d'avancement : au grand choix, au choix ou à l'ancienneté….(voir le tableau d'avancement en annexe).

Exemple : un PE au 8ème échelon depuis le 01/02/2012 sera promouvable au 9ème échelon le 01/08/2014 au grand choix (2 ans 6 mois), le 01/02/2016 au choix (4 ans) et le 01/08/2016 à l'ancienneté (4 ans 6 mois).

-Etre promu nécessite d'être « promouvable » et d'avoir le barème nécessaire pour être dans les 30% qui seront promus au grand choix ou les 5/7ème qui seront promus au choix. Les promotions à l'ancienneté sont automatiques.

Les promotions des instituteurs se font par année civile, du 1er janvier au 31 décembre 2014.

Les promotions des professeurs des écoles se font par année scolaire, du 1er septembre 2013 au 31 août 2014.

BAREME = (Note+correctif) x 2 + AGS
(correctif pour note antérieure au 31 juillet 2009= 0,25 point de plus par année entière).

Les élu(e)s à la CAPD du SNUipp-FSU67 peuvent suivre votre dossier … il suffit pour cela de nous faire parvenir la fiche de suivi syndical que vous trouverez ci-contre.

Pour connaître, à titre indicatif, le nombre de promouvables et de promus à chaque échelon (Corps des PE) ainsi que les barèmes des derniers promus de l'an dernier (campagne de Promotions 2012/2013)...consultez le tableau ci-dessous en vous référant à l'échelon qui vous concerne.

Barème des derniers promus à chaque échelon (promotions 2012/2013)

Echelons	**Grand Choix (30%)** Nombre de: Promouvables	Promus	**Choix (5/7ème)** Nombre de: Promouvables	Promus	**Ancienneté (tous les autres!)** Nombre de: Promus
4ème					2 promus Barème: 23
5ème	207	62 promus Barème 2012/2013: 28	0	0	149 promus Barème 2012/2013: 20
6ème	239	71 Barème: 31.5	176	125 Barème: 29.661	51 Barème: 25
7ème	268	80 Barème: 36	194	138 Barème: 35	52 Barème:26
8ème	303	90 Barème: 41	212	151 Barème: 40.5	50 Barème: 35.497
9ème	264	79 Barème: 54.258	183	130 Barème: 47.000	63 Barème: 45.500
10ème	255	76 Barème: 64.344	137	97 Barème: 56.5	31 Barème: 52
11ème	135	40 Barème: 72.764	78	55 Barème: 67.983	19 Barème: 60.839

CAPD Promotions le 12 décembre 2013

Et si vous choisissiez la stabilité du long terme plutôt que la fragilité du court terme ?

Quand une banque partage les valeurs de ses Sociétaires, leur confiance est réciproque et durable. Depuis 60 ans, la CASDEN s'engage, au quotidien, à leurs côtés afin qu'ils réalisent leurs projets en toute sécurité et aux meilleures conditions. Être une banque coopérative, c'est protéger avant tout les intérêts de ses Sociétaires.

Rejoignez-nous sur casden.fr ou contactez-nous au 0826 824 400
(0,15 € TTC/min en France métropolitaine)

BANQUE POPULAIRE

L'offre CASDEN est disponible en Délégations Départementales et également dans le Réseau Banque Populaire.

casden
BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 91 Cours des Roches - 77186 NOISIEL. Siret n° 784 275 778 00942. RCS Meaux. Immatriculation ORIAS n° 07 027 138. BPCE - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 467 226 360 €. Siège Social : 50 rue Pierre Mendès France - 75013 Paris - RCS 493 455 042.

© Aude de Tempmire - Illustration : Kloffer

IL FAUT VOIR GRAND POUR LES ENFANTS

LES ENSEIGNANTS, ACTEURS DE LA TRANSFORMATION DE L'ÉCOLE

SNUipp-FSU

Le SNUipp-FSU est le syndicat de la FSU qui regroupe les enseignants des écoles primaires.

Le SNUipp-FSU, syndicat majoritaire dans le premier degré, s'investit pour une école transformée, qui œuvre à la réussite de tous les élèves.

Virginie SOLUNTO
Adjointe - Elémentaire
Co-secrétaire du SNUipp-FSU 67
Elue CAPD

Catherine LE DUFF
Adjointe - Elémentaire
Co-secrétaire du SNUipp-FSU 67
Elue CAPD, CTSD

François SCHILL
Adjoint - Maternelle
Elu CAPD, CTSD

Philippe BERTHEMET
SEGPA - Collège
Trésorier

Myriam BRANDT
Adjointe - Elémentaire
Elue CAPD, CHS-CT

Géraldine DELAYE
Directrice - Elémentaire
Elue CAPD

Agathe KONIECZKA
Adjointe - Elémentaire
Elue CAPD, CTSD

Michaël CLAVELIN
Titulaire remplaçant
Secrétariat FSU 67

Des publications nationales...

et d'autres plus locales...

une lettre électronique...

plusieurs guides pratiques...

et de nombreuses R.I.S. !

SNUipp-FSU 67

N'hésitez pas ! Pour toute question ou problème...
Contactez les élu(e)s du SNUipp-FSU 67
par téléphone : **03 90 22 13 15**
par courriel : **snu67@snuipp.fr**
sur place : **10 rue de Lausanne à STRASBOURG**
du lundi au vendredi : **9h-12h30 et 13h30-17h**
le mercredi : **sur Rendez-Vous uniquement**

F.S.U. 67
Fédération Syndicale Unitaire